
Procès-Verbal de l'assemblée générale extraordinaire du GAPP et de la FAPECO

Approbation des comptes 2016 du GAPP

Approbation des comptes 2016 de la FAPECO et dissolution de la FAPECO

le 9 mars 2017

Lieu : Maison de Quartier de St-Jean
Heures : de 20h. à 21h.

APE primaire membres présentes : Cayla, Grand-Lancy, Grand-Saconnex, Petit-Saconnex/De-Budé Les Crêts, Versoix, Veyrier-Pinchat

APE primaire membres excusées : Aire, Onex-Parc, Plan-les-Ouates, Vieuxseux-Franchises

APECO membres présentes : Cayla, Colombières, Drize, Foron, Gradelle, Golette, Montbrillant, Pinchat, Vuillonnex

APECO membres excusées : Bois-Caran, Florence, Renard, Voirets,

Comité FAPEO: Alisdair Menzies, Laurence Miserez, Stéphane Proust, Mirella De Fusco Fehlmann, Sandrine Comment, Fatima Cilène De Souza, Zena Battisti, Jacqueline Lashley

Présidence de séance : Anne Thorel Ruegsegger (ATR), Secrétaire Générale de la FAPEO

Procès-Verbal : Corinne Pellet

ODDRE DU JOUR GAPP :

ATR : souhaite la bienvenue à l'assemblée et rappelle que le vote de dissolution du GAPP a eu lieu le 7 avril 2016. Il reste aux APE membres présentes aujourd'hui à approuver les comptes 2016 (distribution des comptes du GAPP), mais tout d'abord, le point 1 de l'ordre du jour :

1. **Approbation du PV de l'AGE de dissolution du GAPP du 7 avril 2016**, après la correction de quelques fautes de frappe, le PV est approuvé.

2. **Rapport du trésorier**

ATR présente les comptes qui sont tenus au quotidien par le Secrétariat Général de la FAPEO, (auparavant pour le GAPP par la coordination) avec l'appui d'un comptable professionnel. Le bilan présente peu de transitoires en raison d'un bouclage définitif. Les comptes du GAPP sont clos avec un déficit de CHF 9'301.17. Une décision a été prise de faire baisser la fortune avant la fusion des comptabilités du GAPP et de la FAPECO. Une créance a été abandonnée, la conférence sur la dyslexie a coûté CHF 4'000.--.

Les cotisations des membres sont moins élevées d'environ CHF 1'000.--. La subvention du DIP diminue chaque année. La subvention du DETA ne change pas, elle est fixée pour 4 ans. La subvention de la Ville de Genève est constante. Le don de la Fondation Wilsdorf pour les cafés de parents est épuisé, une demande va être renouvelée pour les 3 prochaines années. Dissolution des provisions :

- pour la fusion ont été en partie utilisées pour le site internet.
- pour les cafés de parents.

Un peu plus de frais de locaux (conférence dyslexie). Refonte du site internet plus de charges webmaster. Pas de charges impression du journal en 2015 mais en 2016, afin d'éviter des transitoires, les frais doivent apparaître dans les comptes de l'année de parution. Charges conférence : honoraires. Augmentation des frais de transport, fin de l'abonnement demi-tarif d'ATR. Les réunions de la coordination romande ont lieu à Berne et non plus à Lausanne.

3. Rapport des réviseurs aux comptes

Lecture de la lettre des réviseurs aux comptes (jointe au PV), Mme Suzan Pasin de l'APE Versoix et Mme Maya Schibler de l'APE Grand-Saconnex qui ne sont pas présentes ce soir.

4. Approbation des comptes 2016

Les comptes du GAPP sont approuvés à l'unanimité.

ODDRE DU JOUR FAPECO :

Laurence Miserez et Jacqueline Lashley, co-présidentes prennent la parole.

1. Approbation du PV de l'AGE du 21 janvier 2016

Le PV est approuvé après des corrections d'orthographe et de grammaire.

2. Rapport du trésorier

Stéphane Proust, trésorier a tenu les comptes de la FAPECO qui sont distribués aux membres.

Les comptes de la FAPECO présentent un léger déficit, en raison de la fusion avec le GAPP.

3. Rapport des réviseurs aux comptes

M. Imed M'Timet, réviseur lit le rapport des vérificateurs aux comptes (document joint au PV). Mme Annick Pouly, réviseuse est absente ce soir.

4. Approbation des comptes de la FAPECO

Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

5. Vote de dissolution de l'association

Décharge est donnée au comité pour l'année 2016.

Vote de la dissolution de la FAPECO, approuvé par 8 membres présents, plus 2 membres par procuration (documents joint au PV) majorité des membres ayant payé leur cotisation, selon article 9 des statuts de la FAPECO.

Vote pour le transfert des actifs de la FAPECO à la FAPEO, selon article 15 alinéa 2 des statuts de la FAPECO, approuvé à l'unanimité des membres présents.

fin de la séance 21h

Remerciements, discours de fin d'activités du GAPP et de la FAPECO, apéritif dinatoire de clôture.